



Stage préalable à l'installation - 21 heures

- Savoir présenter son projet
- Identifier les principaux risques

Avec la participation financière du



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



Édition 2025



Une étape clé :
savoir présenter
son projet aux
différents
partenaires



- Banque
- Associations de financement solidaire (Airdie, Initiative Pays Catalan, Terre de liens,...)
- Collectivités territoriales (Commune, Communautés de communes, "Pays", Département, Région,...)
- Coopératives
- Association de producteurs
- Clients (industriels, revendeurs,...)



Mais aussi des
structures
techniques et
administratives



Pour identifier des enjeux stratégiques, obtenir des soutiens, ou
anticiper sur des difficultés de mise en place du projet



Le business plan



Comment créer un business plan étape par étape ? #LaChecklist | Crédit Agricole

<https://www.youtube.com/watch?v=i7G5fvblk6M>



Le business plan



LE BUSINESS PLAN EST UN DOCUMENT PRÉSENTANT DE MANIÈRE SYNTHÉTIQUE :

- vos objectifs
- votre stratégie pour les atteindre
- les délais que vous envisagez pour les atteindre

C'EST VOTRE FEUILLE DE ROUTE

Les facteurs de réussite que vous avez identifiés vont alimenter votre réflexion et permettre de constituer un **Business Plan solide** et **convainquant**.



Le business plan

IL DOIT CONTENIR :

1 – Descriptif du projet :

en quoi il consiste, genèse, votre expérience, formation,...

2 – Analyse du marché :

tendances, clientèle ciblée, concurrence,...

3 – Description de vos produits et services :

nature des produits, mode de production,...

4 – Stratégie commerciale :

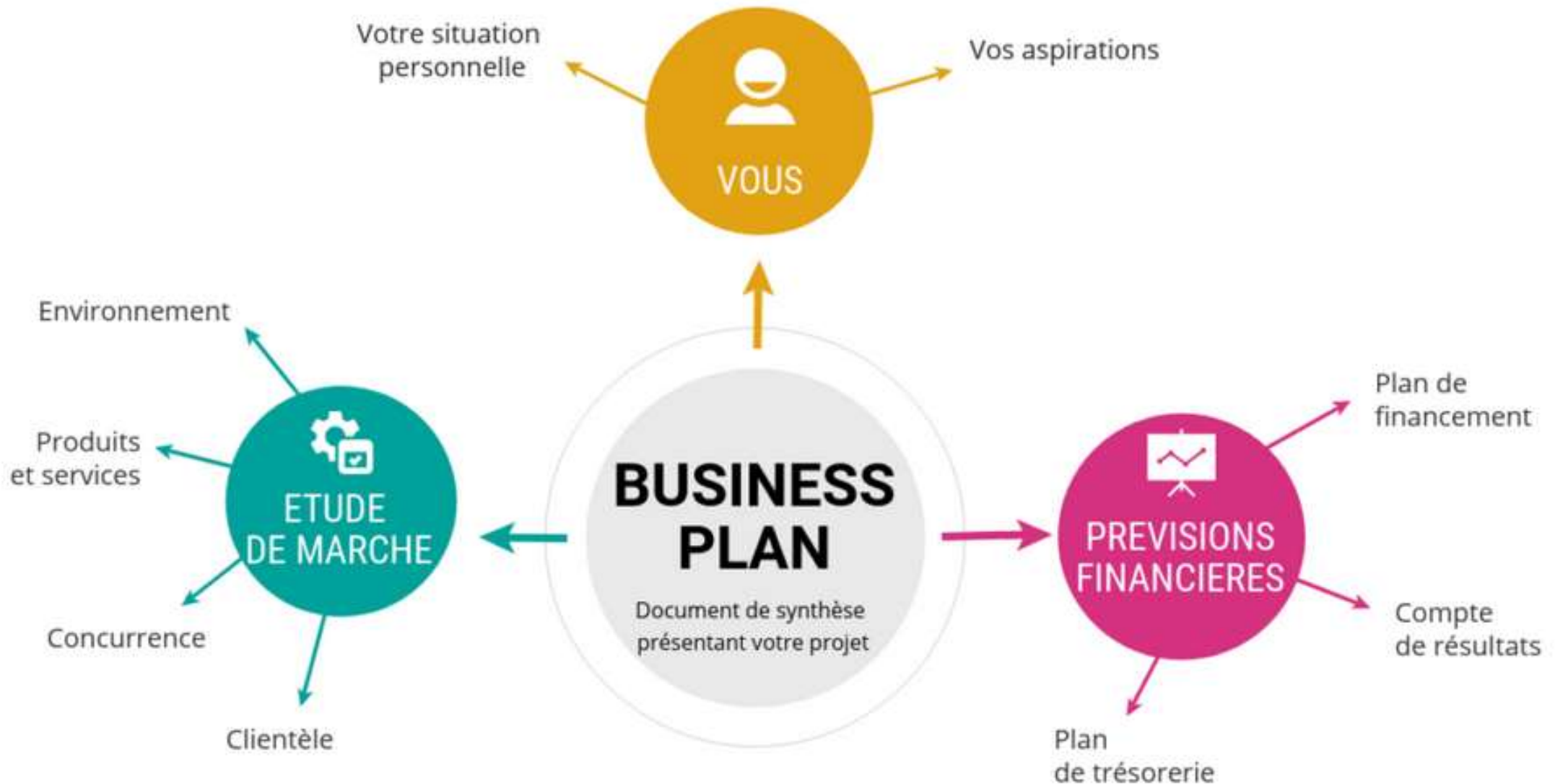
mode de commercialisation, communication,...

5 – Dossier financier :

compte de résultat, indicateurs de gestion, trésorerie, plan de financement,...

Le business plan

Il fait la synthèse de toutes les composantes de votre projet





Le business plan



Conseil : être concis

Mieux vaut 2 pages claires et convaincantes qu'un rapport de 50 pages dans lesquelles on cherche les éléments réellement importants.

Le banquier, le conseiller, la collectivité qui pourrait vous aider, travaillent en temps limité.



**LA BANQUE :
un partenaire
indispensable**



STAGE PRÉALABLE À L'INSTALLATION - 21 HEURES



**La Banque :
un partenaire
indispensable**

Une relation commerciale à établir :

- Négocier
- Faire jouer la concurrence
- Avoir une attitude professionnelle en présentant son projet (objectifs techniques et commerciaux, revenus attendus, trésorerie, études diverses...)
- Montrer que l'on est accompagné(e)
- Préparer son plan de financement.

Construire une relation de confiance :

- Entretenir une relation régulière (transmettre les bilans, faire un point annuel...)
- Anticiper sur les difficultés et bien identifier ses besoins



La Banque :
un partenaire
indispensable

Bien identifier ses besoins en financement à partir :

- Des investissements prévus : emprunts, autofinancement, subventions,
- Du cycle des cultures : production et délai de paiement,
- Des autres flux financiers : TVA, encaissement des subventions d'exploitation,
- De sa capacité de remboursement,
- Des garanties que l'on peut apporter (cautions, hypothèques, gages, nantissements, fonds de garantie, oseo...).



LES RISQUES : Identification et réponses





Identifier les
principaux risques
et apporter des
réponses
adaptées



LES RISQUES LIÉS
AUX DOMMAGES OU PRÉJUDICES
À AUTRUI (RC)



LES RISQUES LIÉS
AUX PERSONNES



LE RISQUE MATÉRIEL



LES RISQUES
ÉCONOMIQUES



LES RISQUES
TECHNIQUES



LES RISQUES
CLIMATIQUES



DÉGÂTS FAUNE
SAUVAGE



Les dommages à autrui

Les risques :

- **liés au fonctionnement de l'exploitation** (causés par les personnes, les animaux, le matériel, les traitements, travaux pour autrui...),
- **liés à l'environnement** (pollutions, atteintes diverses à la faune et à la flore...),
- **liés à la commercialisation des produits** (mauvaise conservation, intoxications...),
- **liés aux activités diversifiées** (tourisme, vente directe, dépôt de matériel, travaux agricoles...).

Les mesures préventives :

- **repérer et respecter les normes et réglementations** (installation classées, accueil du public, traçabilité, loi sur l'eau, urbanisme, transport et stockage...),
- **s'assurer en responsabilité civile** (base + options en fonction des activités).



Les risques liés aux personnes

Les risques :

- liés à l'exploitant et sa famille: maladie, accident, décès,
- liés à aux salariés de l'exploitation: sécurité, hygiène, accords collectifs, grève, sur ou sous emploi.

Les mesures préventives :

- document unique de prévention des risques du personnel, se faire conseiller pour la gestion des contrats de travail, se former à la gestion des ressources humaines,
- **améliorer les conditions de travail** (ergonomie, qualité du matériel et des installations, organisation des chantiers, mesures de protection, formation...),
- **assurer une bonne planification du travail** (entraide, salariés, Cuma, prestataires extérieures, groupements d'employeurs...),
- **s'assurer au niveau prévoyance** (arrêt de travail, invalidité...) **et se rapprocher de services de remplacement** (JA66).



Les risques matériels

Les risques :

- Les risques matériels
- liés aux bâtiments : dégât des eaux, incendie, vol, vandalisme, événements naturels, installations électriques,
- liés au matériel : vol, vandalisme, accident de la circulation, dommages ou perte des marchandises transportées.

Les mesures préventives :

- assurer un bon entretien du matériel et des installations,
- former le personnel à la bonne utilisation des installations et afficher des consignes d'utilisation,
- protéger les équipements délicats ou sensibles,
- s'assurer avec des polices adaptés.



Les risques économiques

Les risques :

- chute des prix, mévente...,
- hausse non prévisible de charges (cout de l'énergie, taxes, approvisionnement, charges sociales...),
- défaillance d'un fournisseur,
- défaillance d'un acheteur,
- perte de subventions agricoles.

Les mesures préventives :

- contractualiser avec les fournisseurs et acheteurs quand c'est possible,
- diversifier les sources d'approvisionnement et d'écoulement des productions,
- diversifier ses productions,
- s'assurer avec des dispositifs adaptés (en particulier à l'export), utiliser les mesures fiscales, constituer des provisions.



Les risques techniques

Les risques :

- non atteinte des objectifs de rendements des production...,
- qualité des produits insuffisante...,
- situation sanitaire du cheptel ou des cultures pérennes...,
- capacité à réaliser, transporter, conditionner les récoltes,
- difficultés de mise en culture.

Les mesures préventives :

- renforcer son professionnalisme (formation, suivi de journées techniques, échanges avec des agriculteurs, bulletins d'information...),
- se faire conseiller et adapter ses pratiques (conduite des cultures, choix des équipements, raisonner ses interventions...),
- négocier des contrats de prestation (travail du sol, récolte, taille, conditionnement...) avant se démarrer une activité surtout si elle est très spécialisée et que l'on est pas équipé.



Les risques climatiques

Les risques :

- grêle, neige, gel, inondation...
- sécheresse, vent...

Les mesures préventives :

- assurer ce qui peut l'être par des contrats adaptés
- **Attention :** modification du régime des Calamités agricoles : assurance obligatoire si existante pour obtenir une aide maximale
- raisonner ses pratiques en fonction des risques les plus fréquents (développer les cultures sous abris en maraichage, adapter ses techniques d'irrigation, étaler les mises en cultures, adapter les espèces et les variétés...),
- **entretenir et développer les installations de protection** (fossés d'évacuation de l'eau, haies brise vent, talus, murettes, dispositifs de lutte contre le gel),
- **déclarer ses sinistres en temps et en heure auprès des services compétents** (assureurs, mairie, DDTM...).



Les dégâts occasionnés par la faune sauvage

Les risques :

- destruction des récoltes...,
- atteintes aux plantations, installations (clôtures, réseau d'irrigation...).

Les mesures préventives :

- déclarer ses sinistres en temps et en heure auprès des services compétents (ACCA, Fédération des Chasseurs, assureurs...),
- mettre en place des mesures de prévention dès les premiers dégâts (clôtures, battues, répulsifs...),
- solliciter les autorisations de tir d'été pour la régulation du sanglier (permis obligatoire).

Merci pour votre écoute

Service Entreprises



Magistrature
LA MISSION RÉVÉLATRICE DES TALENTS AGRICOLES